

Image not found or type unknown



Droit de visite et d'hébergement

Par **tipi**, le **17/09/2013** à **16:34**

Bonjour,

Qui pourrais me donner une précision concernant le droit de visite et vacances scolaire.

Mon cas s'articule de cette façon.

Papa réside à 1200 km aller retour de notre domicile

Le Jugement stipule :

1 week end par mois, en fonction de mon planning "pro" ; les vacances de la Toussaint, février en entier et pâques, été, la moitié des vacances.

Comment doit on placer le week mensuel lors des vacances scolaires ????

Dans l'attente de vous lire, d'avance merci